

Présentation du bilan pédagogique par les enseignants

Votre établissement a participé au dispositif Collège au cinéma pour l'année 2019-2020. Cette participation implique la réalisation annuelle d'un bilan pédagogique **qui conditionne la candidature de votre établissement en 2020-2021.**

Ce bilan fera **la synthèse des apports pédagogiques pour l'ensemble des classes participantes** en précisant, par exemple : les apports en termes d'initiation à une culture cinématographique, le travail en interdisciplinarité, les compétences travaillées, les productions réalisées par les élèves, les partenariats développés, etc.

Si vous avez travaillé **en lien avec une école autour du film commun au cycle 3 et au niveau 5^{ème} (*Le Mécano de la Générale*)**, merci de préciser les actions mises en œuvre et les apports pour les élèves.

n. b. : la présentation du bilan n'excèdera pas 2 pages.

Dans le contexte actuel lié à l'épidémie du COVID-19, le bilan pédagogique annuel sera forcément incomplet et ne portera que sur les films qui ont été vus par les élèves et sur les activités qui ont pu être réalisées en classe et à distance. Le comité de lecture chargé de l'instruction des dossiers de candidature tiendra bien évidemment compte des difficultés que vous avez rencontrées cette année.